



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
Somme

## Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mardi 03 octobre 2023

Le trois octobre deux mille vingt-trois à 16h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle du Casino de Crécy en Ponthieu, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	65	79

<b>DELIBERATION N° DE_2023_111</b>
<i>Attribution des aides aux entreprises _ 2 nd semestre 23</i>

Date de la convocation
22 septembre 2023

Date d'affichage
22 septembre 2023

<b>VOTES</b>
<b>EXPRIMES : 70</b>
<b>POUR : 68</b>
<b>CONTRE : 2</b>
<b>ABSTENTIONS : 1</b>
<b>NPPV : 8</b>

**Présents :** Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Laurence CROISSET (NOUVION), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Bernard MONFLIER (NOUVION), Monsieur Yves BALSAMO (NOUVION), Monsieur Jean Louis (PONCHES-ESTR)

RF  
Préfecture de la Somme  
Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 05/10/2023  
080-200070936-DE\_2023\_111-DE

(PONT-REMY), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rachel WATTELED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH)

**Elus représentés ayant donné pouvoir :** Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTTHIEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTTHIEU), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE) représentée par Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTTHIEU) représenté par Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY) représenté par Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Madame Gisèle CAROUGE (RUE) représentée par Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE) représentée par Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON) représenté par Monsieur Dominique LECERF (VRON)

**Absent(s) :** Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTTHIEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL) suppléé par Monsieur Yvon RAYMOND (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

**Excusé(s) :** Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT)

**A été nommé(e) secrétaire :** Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

**Objet de la Délibération :** attribution des aides aux entreprises \_ 2 nd semestre 23

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,

Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,

Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre,

Vu la délibération du 28 mars 2019 du conseil communautaire et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la communauté de com

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle orga  
Considérant que la Région Hauts-de-France en date du 30

RF Préfecture de la Somme  Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 05/10/2023 080-200070936-DE_2023_111-DE
---

Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) comme le prévoit la loi NOTRE du 7 août 2015, cadre d'intervention des acteurs en matière économique.

Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre du 19 décembre 2017 actant la mise en place des aides économiques sur son territoire.

Vu la délibération du 23 novembre 2017 de la Région approuvant le projet de convention entre la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre (CCPM) et la Région, posant le cadre d'intervention en matière d'aide aux entreprises, la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre a la possibilité de :

– compléter le financement de la Région lorsque celle-ci octroie une aide individuelle à une entreprise, dans le cadre d'un dispositif adopté par la Région. Cette complémentarité peut se traduire par une convention tripartite entre la CCPM, la Région et l'entreprise accompagnée et/ou

– participer au financement d'un dispositif d'aide mis en place par la Région, dans le cadre d'une convention de partenariat entre la CCPM et la Région précisant les modalités d'intervention de chacun ;  
Considérant l'avis favorable de la commission des aides économiques de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre du 30 août 2023, qui figure dans le tableau annexé à la présente délibération,

Le conseil communautaire décide à la majorité :

- d'attribuer une aide totale 14 468,00 € répartie comme suit :
  - + 10 468, 00 €, à imputer la ligne 20421 du budget de la CCPM, représentant une aide à 4 entreprises (détail en annexe)
  - + 4 000,00 €, à imputer la ligne 20422 du budget de la CCPM, représentant une aide à 2 entreprises (détail en annexe)
- de lui donner délégation pour signer les actes afférents et tout ce qui a trait à la mise en œuvre de ces aides.
- de donner délégation au président pour signer les actes afférents et tout ce qui a trait à la mise en œuvre de ces aides.

#### Résultats des votes

##### Pour : 68

Farcy Pascal  
Berthe Antoine  
Balesdent Bruno  
Patte Claude  
Bourgeois Thibault  
Dufour Grégory  
Bordet Xavier  
Gamard Marcel  
Mouton Eric  
Farcy Eric  
Bouchez Franck  
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck  
Gérard Olivier  
Beron Maïté  
Delannoy Dominique  
Briet Damien  
Alexandre Isabelle  
Taeck Guy  
Wallet Daniel  
Martin Jean Luc  
Baillet Alain  
Kraemer Eric  
Van Riek Onghena Marie Josée représentée par Baillet Alain

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 05/10/2023

080-200070936-DE\_2023\_111-DE

Pruvot Jean Paul  
Carpentier Fabien  
Noël Frédéric  
Deleens Stéphane représenté par Farcy Pascal  
Doublet Odile  
Evrard Philippe  
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard  
Delorme Véronique  
Merlin Marie Jeanne  
Delcourt Pierre  
Pecquet Jean Marie  
Pley Olivier représenté par Parment Philippe  
Parment Philippe  
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe  
Pierrin Philippe  
Gallet Gérard représenté par Wallet Daniel  
Hertault Claude  
Conty José  
Forestier Maurice  
Croiset Laurence  
Boucart Jean-Charles  
Monflhier Bernard  
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine  
Pouilly Alain suppléé par Raymond Yvon  
Roucoux Annie  
Ducastel Mesjri Sophie  
Louvet Gérard représenté par Roucoux Annie  
Jaméas Jean Jacques  
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire  
Bourgois Frédéric  
Bost Patrick  
Thueux Jacky  
Magnier Annita représentée par Hareux Dany  
Porquet Joël  
Hareux Dany  
Lepaysan Joanny  
Carouge Gisèle représentée par Lepaysan Joanny  
Richard Renard représenté par Claude Hertault  
Wattebled Rachel  
Martin Jocelyne  
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne  
Farcy Joël  
Patricia Poupart  
Canal Valérie-Anne  
Miannay Thierry

Contre : 2

Crépy Yves  
Basalmo Martial

Abstention : 1

Marcassin Daniel

RF  
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 05/10/2023  
080-200070936-DE\_2023\_111-DE

Ne prennent pas part au vote : 8

Cat René

Doyer Mathieu

Guillot Bruno

Fourdinier Marie Claire

Nester Paul

Sauvage Laurent

Soubry Patrick représenté par Lecerf Dominique

Lecerf Dominique

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/10/2023

080-200070936-DE\_2023\_111-DE